

## **AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES**

**INVITATION A SOUMISSIONNER pour un appel d'offres pour la fourniture d'équipements à des laboratoires de protection des végétaux des pays ACP membres de la Commission de l'Océan Indien dans le cadre du Programme Régional de Protection des Végétaux (8.ACP.RIN.012)**

### **1. Référence de publication**

EuropeAid/126371/D/SUP/Multi

### **2. Procédure**

Appel d'Offres ouvert international

### **3. Programme**

8<sup>ème</sup> Fonds européen de développement

### **4. Financement**

Convention de financement (8 ACP RIN 012)

### **5. Autorité contractante**

*Secrétaire générale de la Commission de L'Océan Indien*

*Q4 Avenue Sir Guy Forget*

*Quatre-Bornes*

*République de Maurice,*

*FAX : 230 425 9564*

*Courriel : secretariat@coi-ioc.org et csoopramanien@intnet.mu*

## **SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ**

### **6. Description du marché**

Fourniture d'équipements à des laboratoires de protection des végétaux des pays ACP membres de la Commission de l'Océan Indien dans le cadre du Programme Régional de Protection des Végétaux.

### **7. Nombre et intitulés des lots**

**3 lots :**

- A.** Equipements Laboratoire
- B.** Consommables et petits équipements
- C.** Produits chimiques PCR

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **8. Éligibilité et règle de l'origine**

Ce contrat est financé dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED, selon les termes de la quatrième Convention de Lomé révisée à Maurice, deuxième protocole financier. Les personnes physiques et morales des Etats non-signataires de cet accord ne sont pas éligibles pour participer à cet appel d'offres ou à l'attribution du marché.

Les fournitures doivent être originaires des Etats membres de l'Union Européenne et/ou des Etats ACP signataires de la quatrième Convention de Lomé révisée à Maurice, deuxième protocole financier.

### **9. Situations d'exclusion**

Les soumissionnaires doivent fournir les preuves attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées à l'article 4.2 de la Décision no 3/90 du Conseil des Ministres ACP-CEE du 29 mars 1990.

### **10. Nombre d'offres**

Les soumissionnaires (y compris les autres sociétés faisant partie du même groupe du point de vue du droit, les autres membres du même consortium et les sous-traitants) peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

### **11. Garantie de soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission d'un montant de 2 % de l'offre financière relative à chaque lot du soumissionnaire. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

### **12. Garantie de bonne exécution**

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution qui est fixée à 10% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par l'autorité contractante. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième meilleure offre conforme.

### **13. Réunion d'information et/ou visite de site**

Aucune réunion d'information n'est prévue.

#### **14. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **15. Période d'exécution**

La période d'exécution est de 90 (quatre-vingt dix) jours.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION**

#### **16. Critères de sélection**

a) Capacité technique du soumissionnaire

Un minimum de 2 (deux) ans d'expérience est requis dans le secteur de distribution d'équipement de laboratoire de recherche.

b) Capacité économique et financière du soumissionnaire

Avoir un chiffre d'affaires annuel supérieur à l'offre financière.

#### **17. Critères d'attribution**

Le seul critère d'attribution sera le prix.

### **SOUMETTRE UNE OFFRE**

#### **18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?**

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse Internet suivante : [http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm). Il est également disponible auprès de l'Autorité contractante sur le site Internet suivant: [www.coi-ioc.org](http://www.coi-ioc.org). Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au :

**Secrétaire générale de la Commission de L'Océan Indien**

*Q4 Avenue Sir Guy Forget*

*Quatre-Bornes – Ile Maurice,*

*Fax : 230 425 27 09*

*courriel : [secretariat@coi-ioc.org](mailto:secretariat@coi-ioc.org) et [csoopramanien@intnet.mu](mailto:csoopramanien@intnet.mu)*

(avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. L'Autorité contractante doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres.

Des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peuvent éventuellement être publiés sur les sites : [http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm), et [www.coi-ioc.org](http://www.coi-ioc.org).

### **19. Date limite de soumission des offres**

Le lundi 14 juillet 2008 à 15 heures, heure de République Maurice

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **20. Séance d'ouverture des offres**

Le mercredi 16 juillet 2008 à 09 heures (Heure de l'Ile Maurice) au Siège de la Commission de l'Océan Indien, Q4 Avenue Sir Guy Forget, Quatre Bornes, Maurice.

### **21. Langue de la procédure**

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

### **22. Base juridique**

Convention de Lomé IV révisée à Maurice.

Décision no 3/90 du Conseil des ministres ACP-CEE, du 29 mars 1990, portant adoption de la réglementation générale, des cahiers généraux des charges et du règlement de procédure de conciliation et d'arbitrage, relatifs aux marchés de travaux, de fournitures et de services financés par le Fonds européen de développement, et concernant leur application.